

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 4 mai 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**URBA-012-13779/23/BM**

**■ Approbation d'une convention cadre de partenariat avec l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) regroupant l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, l'Institut d'Urbanisme de d'Aménagement Régional et l'Ecole Supérieure du Paysage  
58079**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le contexte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), il est aujourd'hui essentiel pour la Métropole de penser des modèles d'aménagement adaptés à chaque situation (urbain, périurbain, rural), plus sobres en ressources et en espaces, et prenant en compte les notions de transition climatique, écologique, énergétique, numérique, agricole...

C'est pourquoi il est proposé à la Métropole de signer une convention cadre de partenariat avec l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT).

L'IMVT, qui ouvrira ses portes à Marseille en septembre 2023 dans le quartier de la gare Saint-Charles, rassemblera en son sein l'enseignement supérieur en architecture, paysage et urbanisme, respectivement dispensé par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, l'École Nationale Supérieure de Paysage et l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université.

L'IMVT sera un pôle d'enseignement, de recherche mais aussi d'expertise et d'expérimentation ouvert sur le monde pour imaginer la ville de demain, répondre aux enjeux environnementaux que convoque l'acte de concevoir et d'aménager nos espaces, qu'ils soient privatifs ou publics, bâtis et non bâtis. Il porte également l'ambition de partager ce travail de connaissance et de prospective auprès de tous les acteurs du territoire, qu'il s'agisse des acteurs politiques, institutionnels, du monde associatif et des habitants.

De par son nom, l'institut mentionne également l'ancrage méditerranéen et la matière commune sur laquelle travaillent les architectes, les urbanistes, les paysagistes : la ville et les territoires dans leur diversité et à différentes échelles.

Dans le cadre d'un intérêt public partagé, la convention cadre traduit une volonté commune de la Métropole et des établissements de l'IMVT de réfléchir ensemble aux évolutions futures du territoire métropolitain. Elle a pour objet de définir les modalités de partenariat permettant de mener un programme d'enseignement, de recherche et de prospective pluriannuel sur le territoire de la Métropole.

Ce partenariat pour les années 2023-2026 prendra pour projet mobilisateur, sur la durée de la convention, le thème de l'intensification dans toutes ses dimensions (territoriale, urbaine, sociale...).

Ainsi, l'intensification sera abordée selon différentes échelles de projets, depuis la grande échelle de la planification stratégique jusqu'aux projets urbains, paysagers ou architecturaux. L'enjeu sera d'identifier les territoires du quotidien qui seront impactés par cette intensification, notamment en réponse à la loi Climat et au « zéro artificialisation nette ».

Le lien entre urbanisme et transport (notamment au regard des projets « Marseille en grand »), les modèles économiques de l'aménagement, le genre et l'espace public seront aussi des enjeux à traiter.

Ce partenariat s'articulera avec le programme de recherche POPSU Transitions, programme partenarial de recherche en études urbaines entre l'État et les espaces urbains en France. Dans chacune des collectivités locales partenaires dont la Métropole, il s'appuie sur un consortium associant une équipe d'une dizaine de chercheurs et de jeunes-chercheurs (doctorants ou post-doctorants). Sa plateforme scientifique locale, en cours de formalisation, pourra intégrer les travaux issus du partenariat entre la Métropole et les établissements de l'IMVT.

Ce partenariat permettra aussi à la Métropole de développer une collaboration avec l'IMVT dans le cadre des huit projets lauréats de l'Appel à manifestation d'intérêt « Engagés pour la qualité du logement de demain » ou pour d'autres démarches équivalentes à venir.

Au-delà du sujet central de l'intensification, pourront aussi être abordés la prospective, l'inclusion et le renouvellement urbain (dont les copropriétés dégradées et l'habitat indigne), l'innovation, l'implication citoyenne et des acteurs, le télétravail... Ces notions font partie des priorités portées par les élus métropolitains pour lesquelles les travaux de l'IMVT sont également sollicités à l'appui des réflexions de la Métropole, notamment en vue de définir ou décliner les stratégies relatives aux grandes transitions métropolitaines.

Des convergences d'intérêt pourront ainsi émerger, entre les sujets portés par les laboratoires et dans les ateliers et enseignements dispensés au sein de l'IMVT, et les préoccupations de la Métropole en matière d'aménagement du territoire et de prospective.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-214 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence « Comment densifier nos villes pour les rendre plus agréables à vivre ? » du 14 mars 2023.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence doit poursuivre sa réflexion stratégique concernant son développement territorial.
- Que l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires, de par les établissements qui le composent et leurs compétences respectives, peut concourir pleinement à cette réflexion stratégique.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) regroupant l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, l'Institut d'Urbanisme de d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'Ecole Supérieure de Paysage

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Commande publique,  
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)  
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT